



## 59<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 3 – Dialogue interactif avec l'expert indépendant SOGI

#### Intervention du Luxembourg

20 juin 2025

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie l'Expert indépendant pour la présentation de son rapport.

Dans un contexte d'intensification des attaques contre les droits des personnes LGBT à travers le monde, il est fondamental que ce Conseil réaffirme l'universalité, l'indivisibilité et l'inaliénabilité des droits humains et s'engage pour la protection de tous les individus contre les discriminations et les violences, et notamment contre la stigmatisation et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Nous appelons tous les Etats à soutenir le renouvellement du mandat de l'Expert indépendant SOGI et à continuer à collaborer avec lui.

Le rapport devant nous montre que les personnes LGBT sont touchées de manière disproportionnée par les facteurs de déplacement, tels que les conflits, la violence, la persécution, la répression, les catastrophes et les crises liées au climat. Les personnes LGBT déplacées de force sont non seulement confrontées à des risques accrus de violence et d'exclusion, mais des obstacles structurels et des pratiques discriminatoires entravent leur accès à la protection, à la reconnaissance juridique, aux dispositifs de soutien et aux services essentiels.

Monsieur l'Expert indépendant,

Comment le manque de données et de reconnaissance juridique contribue-t-il à l'invisibilité persistante des personnes LGBT déplacées ? Quelles mesures les gouvernements et les acteurs humanitaires peuvent-ils prendre pour mieux protéger les personnes LGBT dans les situations de déplacement ?

Je vous remercie.

[233 mots]